



Est ce que risque l incarcération suite à invalidation de permis

Par **herald**, le **11/02/2009** à **13:56**

je n ai plus de permis depuis avril 2008 controlé deux fois par les gendarmes et les CRS sur marseille pour un controle d identité j encoure quelle condamnation je bosse comme infière libérale condamner en novembre 2008 par le tgi de montpellier à 200 euros d amende et trois mois supplémentaires je dois repasser mon code maintenant ?

Par **Tisuisse**, le **11/02/2009** à **14:39**

Bonjour,
Un bonjour, un merci, sont la base même de la politesse et aident pour recevoir des réponses.
Vous dites avoir été contrôlée 2 fois depuis avril 2008, mais étiez vous sans permis à ce moment là ? Pour quelles raisons aviez-vous perdu votre permis ?
Si vous nous racontiez tout ça en détail, nous pourrions vous aider.

Par **herald**, le **11/02/2009** à **20:48**

MERCI d avoir répondu tisuisse
bonsoir à tous
contrôlée pour des excès de vitesse sur autoroute à 184 et 154 km/h puis sur cd et rn à 64 et 96 km/h sur un controle de papier centre ville marseille les CRS m ont interpellée dans le cadre d un délit routier je suis toujours sans permis et dois passer la visite médicale le 17/02/09 .
est ce que je risque d etre incarcérée ou une grosse amendeou l invalidation définitive de mon permis ? merci d avance à tous ceux qui vont me répondre

Par **Tisuisse**, le **11/02/2009** à **22:52**

Pour les réponses à vos questions, vous lirez les post-it en en-tête de ce forum de droit routier, ils vous renseigneront.

Par **citoyenalpha**, le **13/02/2009** à **03:22**

Bonjourrrnrnles dates des infractions et des condamnations sont importantes pour obtenir une réponse précise. Merci par conséquent d'y faire référence.